# Annexe 10 : Les Solutions d’adaptation au changement climatique fondées sur la Nature

**Adaptation au changement climatique : les solutions sont dans la nature**

En France comme ailleurs, les aléas climatiques (cyclones, sécheresses, inondations, etc.) plus violents et fréquents, associés à une vulnérabilité accrue des écosystèmes due, entre autres, à l’artificialisation des sols, génèrent des impacts socio-économiques élevés. Non seulement, ils accentuent l’érosion de la biodiversité locale mais ils pèsent également sur la santé des habitants, jusqu’à provoquer des pertes humaines :

* **au cœur** **des villes et villages**, la concentration de chaleur lors d’épisodes caniculaires affecte la qualité de vie et la santé des citadins ;
* **en forêt**, les sécheresses accrues favorisent les incendies et la dégradation des végétaux, ce qui entraîne une perte de biodiversité et de revenus sylvicoles ;
* **en montagne**, la fonte accrue des glaces provoque des inondations brutales et des mouvements de terrain. Les activités agricoles et touristiques locales s’en trouvent altérées ;
* **sur le littoral**, la hausse du niveau de la mer et l’intensité des tempêtes érodent les côtes, favorisent les risques de submersion et mettent en danger des populations humaines ;
* **en milieu rural**, la hausse des températures moyennes et l’irrégularité des précipitations impactent les productions et le modèle économique des agriculteurs.

En parallèle des efforts de réduction d’émissions de gaz à effet de serre, il convient d’adapter les territoires et filières économiques au changement climatique dès à présent. L’adaptation consiste à prendre des mesures pour que les sociétés humaines soient moins vulnérables au changement climatique. Dans ce but, une démarche d’adaptation peut s’appuyer sur la nature et ses multiples services. On parle alors de **« Solutions d’adaptation fondées sur la Nature » ou SafN**. Cette notion découle des « Solutions fondées sur la Nature », (SfN), définies par l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant l’ensemble des **« actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien- être humain et des avantages pour la biodiversité ».**

**Les multiples bénéfices des SafN**

* **Pour la biodiversité** : les SafN consistent à protéger, restaurer ou gérer durablement des écosystèmes (forêts, haies, zones humides, océan, etc.) afin de favoriser leur résistance et leur capacité à rendre des services.
* **Pour les territoires** : les SafN se traduisent par des actions à différentes échelles (cour d’école, quartier, ville, littoral, rives, etc.) qui réduisent leur sensibilité au dérèglement climatique, les rendant ainsi attractifs.
* **Pour les sociétés humaines** : les SafN permettent de générer des cobénéfices, non seulement en les aidant à s’adapter au changement climatique, mais également en répondant aux enjeux de santé, de protection contre les catastrophes naturelles, de sécurité alimentaire ou encore d’accès à l’eau.

**Face aux aléas, appuyons-nous sur la nature**

* **Pour contenir les inondations plus destructrices :** 
  + Restaurer le fonctionnement des cours d’eau et des zones humides (prairies inondables, marais, anciens méandres, etc.) afin de leur laisser jouer leur rôle de zone d’expansion naturelle des crues ;
  + Faciliter une meilleure infiltration de l’eau et limiter le ruissellement en amont des bassins versants (haies, fascines, etc.).
* **Pour atténuer les effets de sécheresses plus longues :**
  + Gérer la ressource en eau en facilitant l’infiltration des pluies grâce à la plantation de haies et en choisissant des pratiques agroécologiques en lien avec l’évolution du climat ;
  + Préserver des prairies permanentes ;
  + Diversifier les cultures pour augmenter la résistance aux organismes nuisibles et maintenir les rendements.
* **Pour réduire les températures estivales plus élevées en ville :**
  + Créer des îlots de fraîcheur par la plantation d’arbres et autres végétaux pour diminuer la température sous ombrage et humidifier l’atmosphère ;
  + Végétaliser les toits et les façades contribue aussi à isoler les logements ;
  + Gérer la circulation de l’eau en rendant les sols plus perméables (noues paysagères, cours d’école, pieds d’arbres, etc.) ;
  + Rouvrir les cours d’eau busés pour humidifier l’air ambiant et favoriser la biodiversité urbaine.
* **Pour limiter l’impact des tempêtes plus violentes sur le littoral :** 
  + Restaurer des zones humides côtières, comme les lagunes et les cordons dunaires ;
  + Préserver, restaurer et gérer durablement les herbiers marins, les mangroves et les forêts littorales pour maintenir la biodiversité marine et garantir des ressources de pêche.
* **Pour réduire les risques gravitaires :** 
  + Faire barrage aux éboulements, glissements de terrain, chutes de blocs et avalanches grâce à la restauration des forêts de pente ;
  + Préserver le bois mort pour retenir les chutes de pierres, tout en favorisant les espèces qui lui sont inféodées : mousses, champignons, insectes, reptiles, etc.
* **Pour freiner les incendies extrêmes et répétés :** 
  + Gérer les forêts de manière plus durable en favorisant la variété des espèces ainsi que les essences locales les mieux adaptées pour réduire le volume des matériaux combustibles ;
  + Maintenir des milieux ouverts grâce à des techniques plus douces, comme le débroussaillage manuel en mosaïque, ou l’écopastoralisme ;
  + Pratiquer le pâturage qui limite l’extension de la forêt et favorise une faune et une flore plus variées.

**LE PROJET LIFE ARTISAN**

Le projet Life intégré ARTISAN\* a été élaboré pour développer une synergie entre l’adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Il repose sur une stratégie d’action déployée de l’échelon local au national, en métropole et dans les Outre-mer, dont l’objectif est de faire émerger des projets de SfN pour adapter les territoires aux conséquences du dérèglement climatique.

Financé à 60% par la Commission européenne et cofinancé par l’Etat français, le Life ARTISAN est piloté par l’Office français de la biodiversité, accompagné de 27 bénéficiaires associés.

Pour en savoir plus sur le projet : <https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

Pour contacter un animateur régional ARTISAN : <https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Images/Cartes/ContactsAnimateurs_LifeARTISAN.pdf>